
ELEVATION DU PROJET SUR L'AVENUE CORENTIN CARIOU

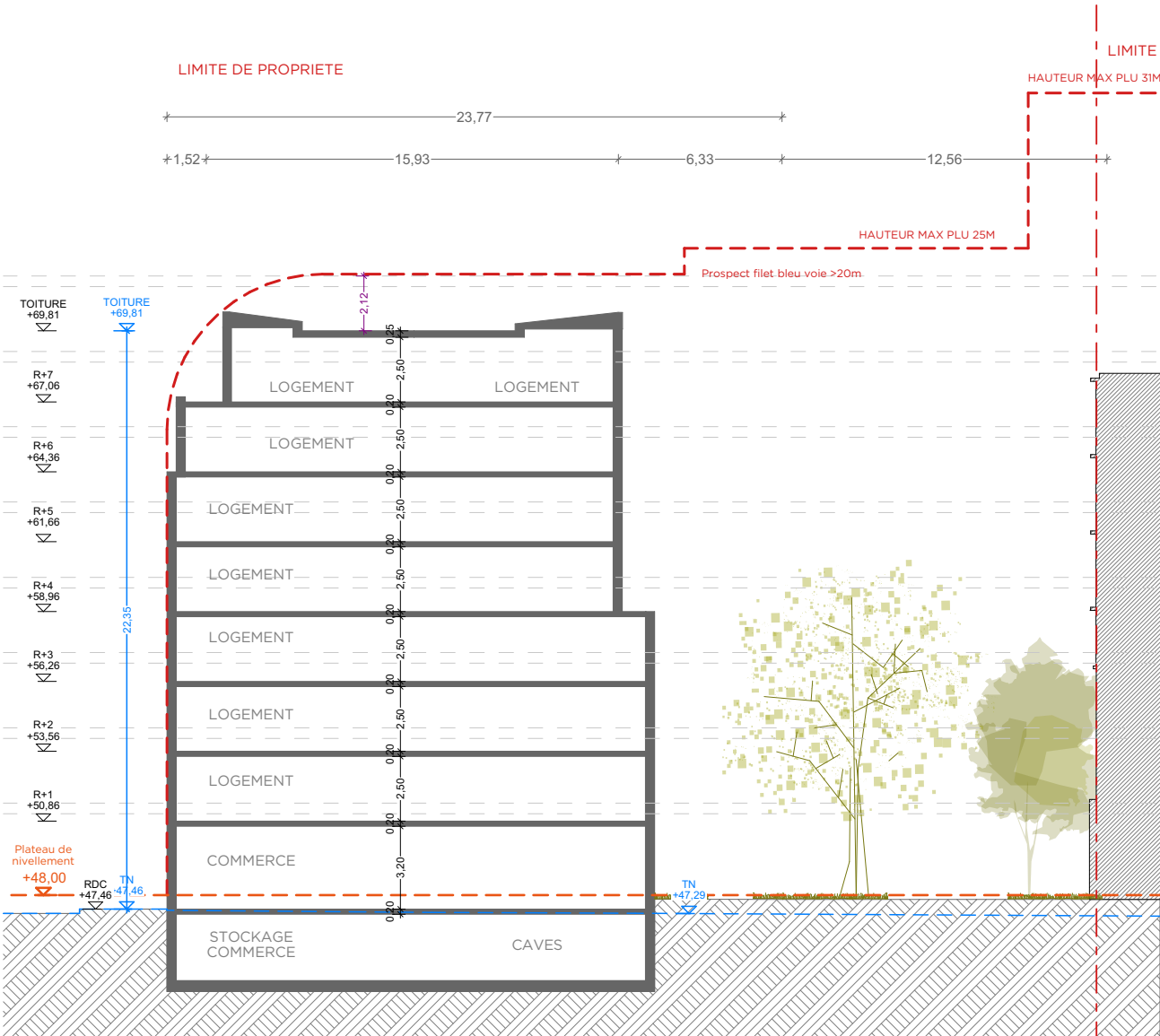
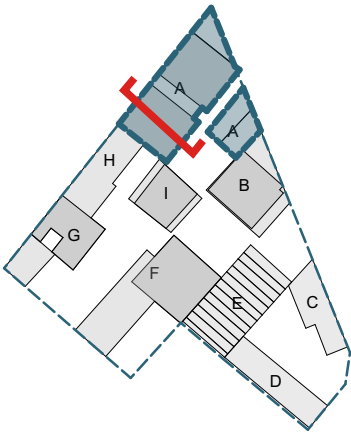
PHASE : PERMIS DE CONSTRUIRE
INDICE : PIECE MODIFIEE
DATE : MARS 2024

PC.40.4 DEMANDE DE DÉROAGTION AUX RÈGLES D'URBANISME

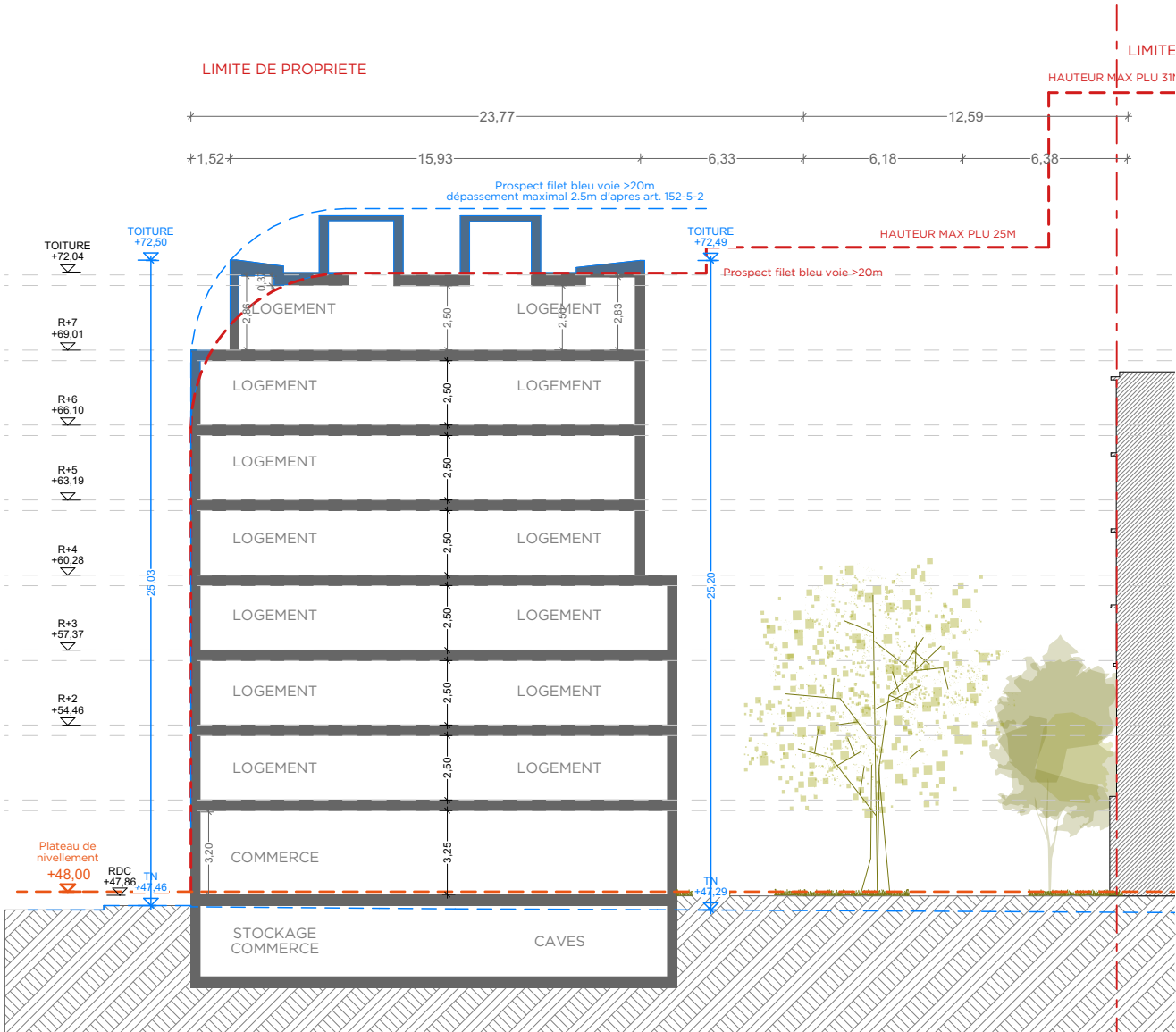
Le projet faisant l'objet de la présente demande prévoit la mise en oeuvre de dalle bois-béton plus vertueuses qu'un plancher classique, et engendrent un dépassement total de 2.12m, sans création d'un niveau supplémentaire par rapport à un mode de construction classique. Répartis sur les 9 planchers que constituent les 7 étages sur RDC, cela engende un dépassement de 24cm par niveaux. Ce dépssament respecte les limites fixées à l'article R. 152-5-2 cité précédemment.



Parties du bâtiment en dépassement du gabarit PLU, dans le respect des limites de 25cm/niveaux et de dépassement total maximal de 2,5m.



COUPE CONSTRUCTION «TRADITIONNELLE»



COUPE DU PROJET

ARCHITECTE COORDINATEUR
TRANCHE 1 BAT A TRANCHE 2 BAT F
PETITDIDIERPRIoux
47 rue Popincourt
75011 PARIS
+33 (0)1 58 30 53 53



MAITRE D'OUVRAGE
NEXITY IR PROGRAMMES SEERI
25 ALLÉE VAUBAN
CS 50068-59562
LA MADELAINE CEDEX
824 350 797 RCS LILLE METROPOLE



SAS QUAI DE LA GIRONDE
SAS au capital de 10 000 Euros
RCS LILLE METROPOLE 998 070 914
Siège Social : 25 allée Vauban - CS 50068 - 59562 La Madeleine Cedex
Bureaux : 40 rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 Paris Cedex 06

OPERATION :
CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME MIXTE //LOGEMENTS//
COMMERCES//CRECHE//CINASPIC ET ECOLE D'ART DRAMATIQUE.
21 bis-17 Quai de la Gironde // 11 rue Dampierre // 6-14 avenue
Corentin Cariou

PHASE : PERMIS DE CONSTRUIRE
INDICE : PIECE MODIFIEE
DATE : MARS 2024